

VILLE DE PLAN DE CUQUES

LES RISQUES



Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur, plus souvent appelé catastrophe, est caractérisé par sa gravité vis-à-vis des populations, des biens ou de l'environnement. Sa probabilité est quelquefois si faible que l'on oublie qu'il peut survenir rapidement. Le risque majeur peut être naturel ou technologique. Notre Commune est concernée par trois risques majeurs. Deux sont naturels (feu de forêts, et inondation). Un est technologique (transport de matières dangereuses).

Qu'est ce que l'information préventive ?

C'est informer la population sur les risques mais aussi sur les dispositifs de protection mis en place. Nous rappellerons brièvement qu'il s'agit essentiellement de dossiers établis en concertation avec les représentants des Ministères concernés, des autorités locales, de la Commune, du Bataillon de Marins Pompiers de Marseille et plus récemment avec le SDIS et les Sapeurs Pompiers. La brochure du Ministère de l'Intérieur éditée à l'intention des Maires, le Dossier Départemental des Risques Majeurs, le Dossier Communal de Synthèse, le Plan Communal de Secours et de Sauvegarde, le Plan de Secours Communal, sont les documents supports les plus importants. Ce dernier est la déclinaison de tous ceux qui précédent, adapté dans le détail à notre Commune. C'est un guide exhaustif de la mise en place coordonnée, sur le terrain, d'un certain nombre de moyens, humains et matériels, en cas de besoin, qui a été validé par Monsieur Jean-Pierre Bertrand, Maire de Plan-de-Cuques, le 08 Juin 1999.

Les enjeux

Les enjeux humains, économiques et environnementaux doivent être sauvagardés. La sécurité de chacun repose essentiellement sur les mesures de surveillance et de prévisions statistiquement définies pour les phénomènes naturels, et de la réglementation fixée, en ce qui concerne le transport de matières dangereuses. L'élaboration des mesures d'urgence contenues dans l'ensemble des dossiers dont il est fait état ci-dessus, est basée sur le principe suivant : les situations extrêmes doivent être envisagées au-delà de leur probabilité réelle. L'expérience acquise confirme qu'une telle préparation réduit considérablement le nombre des victimes et l'importance des dégâts.

L'information c'est déjà la sécurité.

FEUX DE FORET

Ainsi que dans la plupart des communes des Bouches du Rhône, le risque est élevé à Plan de Cuques.

Il est lié à l'importance de la surface boisée (près de 50 % de la Commune), au climat méditerranéen et aux séquençs de mistral.

Il augmente avec la saison estivale (chaleur, sécheresse), mais il existe aussi en hiver, en cas de vent, de gestes imprudents (barbecues, mégots) et de non-respect des consignes.

Selon les normes, un feu de forêt est un incendie qui menace plus d'un hectare de bois, de maquis ou de garrigue.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, alertez immédiatement les pompiers (téléphone : 04 91 07 83 30 ou 18).

Avant

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde affichées dans les bâtiments publics (Mairie, Services Techniques, Police Municipale, Clocheton, Belle Epoque, etc...)
- Débroussaillez suivant les normes.
- Vérifiez l'état des fermetures et des toitures et prévoyez des moyens de lutte en disposant de points d'eau.
- Repérez les chemins d'évacuations et faites-les connaître aux personnes qui vous entourent.

Pendant

- Ouvrez le portail de votre terrain afin de faciliter l'accès des pompiers.
- Arrosez le bâtiment tant que le feu n'est pas là, ensuite rentrez les tuyaux d'arrosage.
- Fermez les bouteilles de gaz et éloignez-les le plus possible du bâtiment.
- Rentrez dans un bâtiment solide et bien protégé. Fermez les volets, les portes et les fenêtres et bouchez toutes les entrées d'air avec un chiffon mouillé.
- Respirez à travers un linge humide.
- Ecoutez la radio.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école (le Plan de Secours Communal prévoit leur évacuation.)
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours (les autorités vous contacteront, en cas de besoin ou de danger particulier.)
- Ne sortez pas sans ordre des autorités.
- Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt.

INONDATION

L'inondation est la submersion d'une zone avec des hauteurs d'eau variables.

La cartographie des zones inondables du ruisseau du Jarret a été dressée en décembre 1995 et une étude réglementaire a été réalisée en février 1996 par le Bureau d'Etudes HGM Environnement.

Les zones potentiellement concernées se situent globalement en bordure du Mail Charles de Gaulle et du secteur des Madets.

Le centre ville est également soumis au risque de ruissellement urbain lors de pluies importantes.

Avant

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde (refuge en hauteur) affichées dans les bâtiments publics (Mairie, Services Techniques, Police Municipale, Clocheton, Belle Epoque, etc...)
- Amarrez les cuves.
- Disposez toujours d'une réserve d'eau potable.
- Rassemblez papiers, argent, médicaments (pour une éventuelle évacuation.)
- Repérez les chemins d'évacuations et faites-les connaître aux personnes qui vous entourent.

Pendant

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations.
- Fermez le gaz et coupez l'électricité.
- Montez à pied dans les étages.
- Ecoutez la radio.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école (le Plan de Secours Communal prévoit leur évacuation.)
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours (les autorités vous contacteront, en cas de besoin ou de danger particulier.)
- Ne sortez pas sans ordre des autorités.

Après

- Ventilez les pièces (solution préférable au chauffage.)
- Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits.

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

- appelez l'un des numéros ci-dessous pour y donner l'information ou pour prendre connaissance des mesures décidées et mises en place par les autorités et les services de secours.
- Ne déplacez pas les victimes, éloignez-vous le plus rapidement possible, lavez vous et changez-vous en cas d'irritation.

DANS TOUS LES CAS

Pour plus de renseignements ou pour appeler un service de secours

* Mairie : 04.91.10.40.40,

Services Techniques : 04.91.07.70.50

Police Municipale : 04.91.05.06.09 ou 06.17.67.72.86

Animation Communale : 04.91.05.22.40

Astreinte technique: 06.22.68.52.98

* Sapeurs Pompiers :

Centre de Secours Allauch / Plan de Cuques : 04.91.07.83.30
ou le 18 (groupement Sud).

* Police Nationale :

Commissariat Subdivisionnaire

Allauch / Plan de Cuques : 04.91.07.54.70
ou le 17 (Commissariat Central Marseille).

0825400105

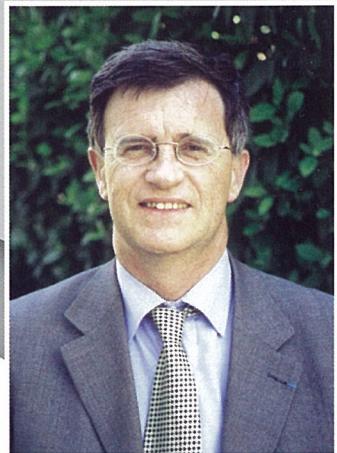
* Après réception d'un message d'alerte : Renseignements au 08.11.20.01.20

Présidents d'association, responsables de groupe, signalez en Mairie, dans le cadre de vos activités, tout rassemblement ponctuel (réunions): lieu et nombre de participants.

Soyez en possession d'un récepteur radio pouvant fonctionner sur batterie. Respectez les consignes que les services de secours donneront au plus vite pour la sécurité de tous.

Conservez ce document chez vous.

UNE INFORMATION NECESSAIRE



La publication de ce document relatif aux risques, essentiellement naturels, qu'encourt notre Commune, s'inscrit dans un large processus de prévention qui se décline en plusieurs étapes : élaboration, information, simulation.

Bien que ces risques soient difficilement prévisibles, il n'est toutefois pas impossible de les anticiper afin d'en limiter les conséquences. C'est le sens que mon adjoint à la sécurité, M. Georges Bert, et moi-même, avons souhaité donner à notre démarche en la matière.

Je me permets donc :

- de vous recommander une lecture attentive de ce document de rappel.
- de vous préciser que les services municipaux restent à votre écoute pour vous apporter les informations que vous jugerez utiles.

Sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bertrand".

Jean-Pierre BERTRAND
Maire de Plan-de-Cuques

